



**KRISEN- UND
BERATUNGSZENTRUM**
FÜR VERGEWALTIGTE UND
SEXUELL BELÄSTIGTE FRAUEN

CENTRE DE CRISE ET DE CONSEIL
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLS
ET DE HARCELEMENT SEXUEL

Fuggerstraße 19
10777 Berlin – Schöneberg

Ce que vous pouvez faire après un viol

En Allemagne, le droit à l'autodétermination sexuelle est ancré dans la loi. Mais chaque jour des femmes subissent des agressions qui les blessent en tant que femme. La discrimination, le harcèlement, l'agression sexuelle et le viol sont toujours des problèmes de notre société.

Les femmes se défendent souvent de manière efficace contre les agressions. Pourtant, toute femme peut être victime d'un viol.

Après un acte de violence sexuelle, il est bon de savoir où vous pouvez trouver conseil et soutien.

Consultation

Que ce soit pour avoir des informations d'ordre général, pour un entretien de conseil ou un soutien lors du dépôt d'une plainte et d'un procès, vous pouvez vous adresser à LARA. Ici, vous pouvez aussi participer à un groupe ou à une thérapie courte. Il y a de nombreux moyens de surmonter un acte de violence. Nous vous aidons à trouver le moyen qui vous convient. De nombreuses femmes qui viennent chez nous n'ont pendant longtemps parlé des faits avec personne et se sont ainsi senties de plus en plus seules. Les raisons de leur silence sont la peur d'être rejetées et la honte ou le sentiment d'avoir elles-mêmes contribué à l'acte. Un principe de notre consultation est que l'auteur est le seul et unique responsable de l'agression.

Les collaboratrices de LARA

conseillent et aident les femmes après toute forme de violence sexuelle et d'agression sexuelle exercées après la puberté. Vous pouvez vous adresser à nous qu'il s'agisse d'une expérience actuelle ou remontant à longtemps. Ce que nous nous voulons, c'est intégrer vos conditions de vie personnelles. En cas de besoin, nous proposons des consultations dans des espaces sans barrières. Une consultation chez LARA est gratuite, elle a lieu sur demande avec médiation orale et peut aussi être faite de manière anonyme.

Consulter une médecin

Si vous portez plainte immédiatement après les faits, la police judiciaire peut vous emmener passer un examen médical. Les lésions corporelles sont souvent documentées directement au bureau de police par des photos.

Dans le cas d'une plainte, les lésions, les traces de sperme et les poils du pubis de l'agresseur sont des preuves essentielles. Pour cette raison, il vaut mieux ne vous laver qu'après l'examen médical, même si cela est très désagréable.

Indépendamment d'une plainte, il est conseillé de consulter une gynécologue dans un délai de 24 heures afin de :

- faire soigner d'éventuelles lésions
- se faire examiner pour dépister une éventuelle contamination par des maladies sexuellement transmissibles
- s'informer sur la possibilité de faire un test de séropositivité
- éventuellement, se faire prescrire la "pilule du lendemain"
- demander si les traces et les résultats de l'examen peuvent être documentés pour le cas d'un dépôt de plainte ultérieur (non obligatoire)

Pour avoir des preuves supplémentaires, il est conseillé de conserver les vêtements, linge et autres objets comportant des traces de l'acte de violence dans des sachets en papier.

Porter plainte auprès de la police

La violence sexuelle (même dans un couple marié ou non) est un crime. Vous avez le droit de porter plainte, la police doit vous écouter et ouvrir une enquête.

Pour porter plainte, vous pouvez :

- appeler la police au numéro 110 ou vous rendre au prochain bureau de police
- vous rendre directement à la police judiciaire, vous éviterez ainsi les auditions multiples. Le service compétent est la "Abteilung für Delikte am Menschen" (Service des délits aux personnes), LKA 413 dans la Keithstraße, Berlin-Tiergarten. Une audition détaillée y aura lieu et les fonctionnaires ouvriront une enquête. Si vous avez d'abord porté plainte auprès d'un autre bureau, vous serez ensuite convoquée par la police judiciaire.
- ou bien vous portez plainte auprès du Parquet du tribunal

Vous pouvez aussi déposer un témoignage écrit auprès de la police. Si le ministère public vous convoque, vous devrez témoigner personnellement.

Selon la gravité du délit, une plainte ne peut plus être retirée, la poursuite judiciaire est alors dans l'intérêt public (délict poursuivi d'office). C'est pourquoi il est préférable que vous preniez vous-même la décision de porter plainte.

Vous pouvez p. ex. vous informer auparavant auprès de LARA car une plainte ne doit pas obligatoirement être déposée immédiatement après les faits. Le viol p. ex. n'est prescrit qu'après 20 ans.

Vos droits face à la police

- Si vous voulez être interrogée par une femme, la police essaiera de répondre favorablement à votre demande.
- Vous avez droit à une/un interprète, si l'allemand n'est pas votre langue maternelle. Vous pouvez vous faire assister par une avocate ou autre personne de confiance, s'il ne s'agit pas d'un témoin.
- Si des questions vous semblent étranges, vous pouvez demander pourquoi on vous les pose.
- Si vous êtes épuisée, vous pouvez exiger des pauses ou une interruption de l'audition.
- Si vous vous sentez mal traitée, vous pouvez mettre fin à l'audition et ne témoigner qu'auprès du Parquet du tribunal.

Quand vous recevrez le procès-verbal de l'audition pour signature, vérifiez qu'il contient bien exactement ce que vous avez dit, jusque dans vos formulations. Faites corriger tout ce qui n'est pas correct avant de signer. Le procès-verbal doit, le cas échéant, être traduit dans votre langue maternelle.

Si un procès a lieu, vous êtes victime et témoin, le Parquet du tribunal est le plaignant. Avec l'aide d'une avocate, vous pouvez aussi vous porter partie civile pour jouer un rôle plus actif. Dans ce cas, vous n'êtes pas tenue, en règle générale, de supporter les frais d'avocat.

Chez LARA, vous pouvez être conseillée gratuitement par des avocates expérimentées.

Du temps pour surmonter le choc

Un viol, qu'il soit commis par un inconnu ou par une personne proche, peut causer un choc.

- Vous pouvez vous sentir rejetée de votre vie normale pendant une durée allant de quelques heures à quelques jours.
- Il se pourrait que vous soyez constamment nerveuse, tendue, abattue ou épuisée. Peut-être vous sentez-vous comme étant figée et paralysée.
- Même une fois le choc passé, des symptômes tels que la peur, des troubles du sommeil et des cauchemars peuvent se manifester de temps à autre.

Toutes ces sensations sont normales et diminuent généralement d'elles-mêmes après quelques semaines ou quelques mois. Un environnement dans lequel vous vous sentez en sécurité et protégée est alors très bénéfique. Votre corps et votre esprit ont besoin de temps pour prendre conscience du fait que le danger est passé. Peut-être êtes-vous maintenant plus à l'écoute de vos besoins ou vous souvenez-vous de ce qui vous a aidé autrefois dans des situations particulièrement difficiles ou lors de crises. Des proches, des partenaires et des amies ou amis peuvent aussi vous apporter leur soutien.

Vos proches et des personnes de confiance peuvent également être conseillés chez LARA.

Numéros de téléphone importants

LARA

Centre de crise et de conseil pour femmes victimes de viols et de harcèlement sexuel 2168888

du lundi au vendredi : 9h –18h

Service de téléphone pour femmes en situation de crise	615 42 43
Service de crise de Berlin	390 63 10
Réseau d'entraide des femmes handicapées	617 09 16 7/8
Consultation pour lesbiennes	215 20 00
Wildwasser (filles et des femmes ayant subies des violences sexuelles)	693 91 92
FrauenNachtCafé (Café de nuit réservé aux femmes)	616 209 70
BIG – Hotline du Comité berlinois d'action et de défense contre la violence domestique	611 03 00
Espace féminin – Service de consultation	448 45 28
TARA – Service de consultation	787 18 34 0
Autodéfense pour femmes	781 94 32
Centre d'accueil d'urgence du Carité Campus Benjamin Franklin	84 45 - 3025
LKA 13 (service de police judiciaire du Land responsable pour les délits contre les personnes) Keithstr. 30, 10787 Berlin	4664-0
Parquet du tribunal de grande instance Turmstr. 91, 10557 Berlin	9014-0
Bureau d'assistance médicale aux réfugiés	6946746
Service d'urgence pour adolescentes	610063

LARA

Centre de crise et de conseil
pour femmes victimes de viols
et de harcèlement sexuel

Fuggerstraße19
10963 Berlin – Schöneberg
Tél. : 216 88 88 Fax : 216 80 61

Consultation personnelle et
téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 18h

www.lara-berlin.de

Site Internet : lara.kub@t-online.de

E-mail : beratung@lara-berlin.de

Compte pour effectuer des dons
Bank für Sozialwirtschaft

No. de Compte : 32 668 01

Code banque : 100 205 00

Services offerts par Lara :

- Consultation téléphonique et personnelle
- Consultation par e-mail
- Soutien en situations de crise
- Thérapie courte
- Accompagnement lors du dépôt d'une plainte et d'un procès
- Consultation juridique par des avocates
- Offres pour groupes
- Consultation pour vos proches et autres personnes de confiance
- Formation continue pour d'autres secteurs professionnels

Financés par le Sénat, commission en charge de l'économie, du technologique et des femmes.